

Envoyé en préfecture le 07/10/2024  
Reçu en préfecture le 07/10/2024  
Publié le - 9 OCT. 2024  
ID : 035-213502362-20241003-SG2024\_402-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE REDON

Séance du 3 octobre 2024 - Délibération n° 2024-087

### BUDGET "VILLE" 2024

### CORRECTION D'ÉCRITURES D'AMORTISSEMENTS

L'an deux mille vingt-quatre, le 3 octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Redon, dûment convoqué le 23 septembre, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Mariages de l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

Nombre de membres du Conseil	
En exercice	29
Présents	24
Votants	22
Vote	
Pour	22
Contre	0
Abstentions	6

**Président de séance :** Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Municipal à l'exception de :

**- Absents excusés ayant donné mandat de vote :**

Madame Françoise Fouchet, pouvoir donné à Monsieur Pascal Duchêne.

Monsieur Lionel Remande, pouvoir donné à Monsieur André Croguennec.

Monsieur Jacques Carpentier, pouvoir donné à Monsieur Louis Le Coz.

Madame Rola Abi Fadel, pouvoir donné à Madame Géraldine Denigot.

**- Absente excusée n'ayant pas donné mandat de vote :**

Madame Anaïs Cadoret.

**Secrétaire de séance :** Madame Soazig Ruiz.

#### **Rapport de Louis Le Coz.**

*Le Service de Gestion Comptable de Redon a constaté des anomalies sur certains comptes pour défaut ou erreur de comptabilisation d'amortissements suite à des écritures comptables réalisées à tort sur les exercices antérieurs pour des natures comptables non amortissables, ce qu'il convient de corriger.*

*Cette correction est sans impact sur les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement, car elle relève d'une opération d'ordre non budgétaire.*

*Les comptes 28... (dotations aux amortissements) sont crédités par le débit du compte 1068 dans la limite de son solde créditeur cumulé inscrit au compte de gestion.*

Envoyé en préfecture le 07/10/2024  
 Reçu en préfecture le 07/10/2024  
 Publié le - **9 OCT. 2024**  
 ID : 035-213502362-20241003-SG2024\_402-DE

Ces opérations seront réalisées par le comptable publique à l'appui de la présente délibération, par des opérations non budgétaires comme suit :

1. par le débit des comptes suivants, pour un montant total de 360 950 euros :

N° Inventaire	Comptes débités	Intitulé du compte d'amortissement	Montant
18100	281312	Constructions - Bâtiments scolaires	835 €
18117	281316	Constructions - Équipements du cimetière	4 495 €
16220	281318		1 794 €
17115	281318		74 842 €
18096	281318		545 €
18097	281318		4 700 €
20097	281318		4 479 €
	<b>281318 - TOTAL</b>	<b>Constructions - Autres bâtiments publics</b>	<b>86 360 €</b>
16209	281351		2 968 €
17073	281351		8 292 €
17078	281351		1 272 €
18018	281351		4 765 €
19004	281351		5 796 €
19027	281351		3 208 €
19066	281351		5 188 €
20152	281351		3 099 €
21154	281351		896 €
21236	281351		240 €
	<b>281351 - TOTAL</b>	<b>Installations générales, agencements, aménagements de constructions - bâtiments publics</b>	<b>35 724 €</b>
11PTournant	28138		231 924 €
15110	28138		768 €
	<b>28138 - TOTAL</b>	<b>Constructions - autres constructions</b>	<b>232 192 €</b>
15052	28152	Installations, matériel et outillage techniques - installation de voirie	1 344 €

2. par le crédit du compte 1068 pour un montant total de 360 950 euros.

Le Conseil Municipal,  
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
 Vu la présentation en Commission Finances du 17 septembre 2024,  
 Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,  
 Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 07/10/2024  
Reçu en préfecture le 07/10/2024  
Publié le - 9 OCT. 2024  
ID : 035-213502362-20241003-SG2024\_402-DE

À L'UNANIMITÉ

DEMANDE au comptable publique du Service de Gestion Comptable de Redon de  
procéder aux écritures de régularisation comme indiqué ci-avant.

Pour extrait conforme,

**Pascal Duchêne**  
Maire de Redon



La Secrétaire de séance,  
**Soazig Ruiz**  
Conseillère Municipale

Mis en ligne le - 9 OCT. 2024